



ACTUALITÉ

Autonome



Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale

Lettre mensuelle d'information de la fédération autonome de la fonction publique territoriale

N° 5 - Avril 2013

Ce sont les frimas de l'hiver qui ont joué aux trouble-fête lors du dernier comité fédéral qui s'est tenu les 14 & 15 mars derniers à Pantin.

Ce premier rendez-vous après le Congrès d'Arras a permis à notre président Bruno Collignon de conforter ses axes et ses orientations pour amener la **FA-FPT** vers les élections professionnelles de 2014.

Le rythme est soutenu et le programme est chargé, tout comme les 6 derniers mois qui viennent de s'écouler ! réorganisation du bureau fédéral, mise en place des vice-présidences, répartition dans les instances nationales et création de nouveaux outils ... rien n'effraie notre chef de cordée pour **REUSSIR ENSEMBLE 2014**.

Il s'agit bien d'un défi que nous lance Bruno Collignon en fixant l'azimut 2014 comme objectif de développement de la **FA-FPT**. Le calendrier proposé reflète clairement cette volonté et cette réunion du comité fixe le démarrage d'un programme de propagande de la **FA-FPT**, de la mise en œuvre de la stratégie de syndicalisation et de la campagne de communication en vue des élections professionnelles.

C'est une équipe fédérale recomposée qui est présentée au comité fédéral. Les 4 vice-présidences, organisées en pôles (statutaire, administratif, développement et formation), sont depuis Arras bien opérationnelles avec les talents et les compétences de tous. Vous trouverez la composition complète du bureau fédéral et l'organisation sur le site internet de la **FA-FPT**.

L'image de la **cordée** employée par Bruno Collignon est symbolique et doit marquer notre esprit pour les prochaines années à venir. Elle doit révéler notre capacité à travailler ensemble, dans un seul objectif celui de **REUSSIR ENSEMBLE 2014 !**

**Bulletin d'information réalisé par
le service communication
de la FAFPT**

Fédération Autonome de la
Fonction Publique Territoriale
96 rue Blanche - 75009 Paris
Tél. 09 83 00 34 12
Fax. 09 83 00 44 12
e-mail secrétariat@fafpt.org
site Internet www.fafpt.org

Rédactrice de l'actualité
Chantal Kunkler
Conception et mise en page
Laurent Sénécaux
Impression
à Wattrelos



REUSSIR ENSEMBLE 2014 !

Retrouvez toute l'actualité autonome sur notre site : **www.fafpt.org**



DOSSIERS ACTUELS

UNE DIZAINE DE DÉPARTEMENTS FRANÇAIS SONGENT À FUSIONNER : ALSACE, BRETAGNE, CENTRE, NORD.

Les initiatives visant à unir plusieurs départements limitrophes se multiplient. A la clef, des économies potentielles, mais aussi un jeu très politique.



Mais sur le terrain des élus ont commencé les grandes manœuvres et les rapprochements, par souci d'économies pour certains, par jeu politique, pour d'autres. Dernier exemple en date, trois présidents de conseils généraux de droite (Loiret, Loir-et-cher, Eure-et-Loir) ont officialisé leur « union ».

Autre projet en Bretagne, où deux groupes siégeant au conseil régional ont réclamé vendredi la fusion des 4 départements.

Très récemment, le Nord a aussi avancé ses pions : les départements du Nord et du Pas-de-Calais ont indiqué qu'ils envisageaient un « pacs », selon le mot du président PS du Nord, Patrick Kanner. Une séance commune des deux assemblées est programmée le 4 juillet, visant à s'inscrire durablement dans une pratique de collaboration. La perspective d'une fusion n'est cependant pas à l'ordre du jour.

ndlr : résultats du référendum du 7 avril en Alsace : le projet de collectivité territoriale d'Alsace est rejeté.



FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : DES AGENTS DE MOINS EN MOINS SATISFAITS

Pour la deuxième année consécutive, La Gazette des communes, le cabinet Pragma et emploiublic.fr ont interrogé les fonctionnaires territoriaux sur leurs missions ainsi que sur leurs conditions de travail.

D'une année sur l'autre, les réponses fournies témoignent d'une baisse du sentiment de satisfaction. Ainsi, alors que 75 % des agents se déclaraient satisfaits de travailler pour leur collectivité en 2012, ils ne sont plus que 68 % à l'être en 2013. Ce sont dans les communes de 10 000 à 50 000 habitants et chez les agents de catégorie C que la baisse du sentiment de satisfaction générale est la plus marquée, passant respectivement de 74 % à 63 % et de 74 % à 65 %.

Les fonctionnaires territoriaux affichent également un sentiment d'insatisfaction en matière de salaires. 76% des agents considèrent en effet que la rémunération n'est pas un motif de satisfaction, avec de forts écarts entre les catégories : 53 % d'opinion positive pour les agents de catégorie A, 33 % pour ceux de la catégorie B, contre seulement 17 % pour les agents de catégorie C.

En revanche, les résultats restent assez homogènes en ce qui concerne l'intérêt que portent les fonctionnaires territoriaux à leur travail et donc à leur mission de service public. 68 % de l'ensemble des agents estiment prioritaire d'assurer le maintien de la qualité des services public locaux (70 % pour la catégorie A, 69% pour la catégorie B et 68 % pour la catégorie C).

Enfin, les agents territoriaux affichent toujours

quasiment la même fierté de travailler pour leur collectivité même si, là aussi, les chiffres soulignent une légère baisse. En 2012, 74 % des agents se déclaraient fiers de travailler pour leur collectivité contre 68 % des répondants en 2013. C'est chez les plus de 55 ans que la baisse de satisfaction est la plus sensible : 76 % en 2102 contre 64 % en 2013.

Cette enquête a été réalisée via Internet auprès de 4 500 agents territoriaux.

CLEF USB PERSONNELLE CONNECTÉE À UN ORDINATEUR PROFESSIONNEL

Un employeur peut-il hors la présence d'un salarié contrôler le contenu d'une clef USB personnelle connectée à un ordinateur professionnel ?

Oui : dès lors qu'une clef USB connectée à un outil informatique mis à la disposition du salarié par l'employeur pour l'exécution du contrat de travail est présumée utilisée à des fins professionnelles. Cependant l'employeur ne peut ainsi avoir accès qu'aux seuls fichiers non identifiés comme personnels.

Cour de cassation, chambre sociale, 12 février 2013, N° 11-28649



PROTECTION SOCIALE DES AGENTS TERRITORIAUX

L'avenir de la protection sociale des agents de la FPT a été abordé lors d'une conférence sur la protection sociale des agents territoriaux, organisée le 22 mars 2013 par la SMACL, en partenariat avec AG2R La Mondiale.

Le décret du 8 novembre 2011 a autorisé la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents.

Pour l'heure, un premier bilan du décret de novembre 2011 laisse apparaître que les employeurs territoriaux ont préféré la formule de la labellisation – qui permet à chaque agent de choisir librement un contrat parmi ceux labellisés – à celle de la convention de participation – qui implique le choix du même contrat négocié par la collectivité pour l'ensemble de ses agents. « La labellisation a certes permis de considérer la situation

acquise des acteurs historiques sur ce marché, mais elle fait de l'agent territorial un consommateur, qui sera seul face à l'organisme de protection sociale où il rencontrera un problème avec lui. Au lieu de créer du collectif, cette formule crée de l'individualisation »,

avance Didier Seban, associé du cabinet d'avocat éponyme, spécialisé dans le secteur public.

Pour lui, la négociation d'une convention collective permet à l'inverse de s'interroger sur les niveaux de priorités, les garanties demandées et les garanties imposées en terme de solidarité.

« La difficulté à se saisir du sujet explique sans doute le recours marqué à la labellisation, mais les conventions de participation devraient prendre le pas à l'avenir », avance-t-il.

Instaurer l'obligation de la protection sociale complémentaire pourrait-il être une solution ? Peut-être, mais il est surtout nécessaire de travailler sur la protection sociale de façon globale, en réfléchissant également au rapport que les agents territoriaux entretiennent au travail, aux questions d'absentéisme, de risques psychosociaux ou de reclassement des personnels. C'est ce qu'ont entrepris certaines collectivités, comme la Métropole de Lille ou encore Alès et son agglomération, venues partager leurs expériences.

EFFECTIFS ET SALAIRES: LES TABLEAUX COMPARÉS DES TROIS FONCTIONS PUBLIQUES

«La Gazette» a croisé et commenté différents tableaux sur la FPT, la FPH et la FPE issus de l'étude Emploi et salaires 2013 de l'Insee rendue publique début mars.

Avec un effectif en hausse de 1,7 million d'agents recensés en « personnes physiques » en 2010, la fonction publique territoriale arrive désormais en tête des effectifs de fonctionnaires devant l'Etat, où l'Insee a recensé 1,5 million d'agents.

Les hôpitaux publics emploient, eux, près de 900 000 « équivalents temps pleins », un effectif qui lui aussi a augmenté depuis cinq ans.

Ces évolutions s'expliquent, pour la territoriale, par les transferts de personnel de l'Etat vers les collectivités (transferts d'agents des collèges et lycées et des routes aux départements et aux régions). Dans les établissements publics hospitaliers, ce sont les emplois intermédiaires de personnels soignants et administratifs qui ont gagné du terrain. Ces évolutions doivent être interprétées avec précaution car elles incluent nombre de temps partiels, notamment dans la territoriale.

Cette évolution, mesurée en « personnes physiques », doit être analysée avec précaution, comme l'a souligné

un récent rapport du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale.

La part importante occupée par les temps partiels et temps non complet dans les collectivités, les communes en particulier, devrait inciter à mesurer les effectifs en « équivalents temps plein » (EQTP). Ils représentent en effet plus du quart des emplois territoriaux.

Si les transferts n'ont pas eu d'incidence sur la répartition des agents par catégorie, ils en ont eu sur la répartition des effectifs par types de collectivités : les communes n'employaient plus que 56 % des agents territoriaux en 2010, pour 64 % en 2005.

Les effectifs de l'Etat en baisse de 356 000 agents s'explique par les transferts de 185 000 agents vers les établissements publics, après la loi d'autonomie des universités de 2007 et de 135 000 agents vers les départements et régions.

Ces transferts massifs de personnels majoritairement masculins expliquent la féminisation grandissante des effectifs de l'Etat (59 % de femmes en 2010, soit 2 % de plus qu'en 2005), plus particulièrement en catégorie C.



LA FAFPT Y ÉTAIT

RÉUNIONS STATUTAIRES

Deux réunions se sont tenues le 28 février dernier auxquelles Pascal Paquier, Eric Tournemolle et André Guenec ont participé.

La première relative à l'agenda social portait sur l'examen du projet d'accord-cadre sur le plan national d'action de prévention des Risques Psychosociaux (RPS) dans l'ensemble de la fonction publique. L'étude du projet a suscité des questions et remarques au sujet de l'organisation du travail et de l'identification des « organisations pathogènes », du droit d'expression des agents de la fonction publique avec le souhait de la création de véritables espaces de dialogue, l'amélioration des conditions de travail et des organisations managériales, l'évaluation du travail réel des agents et des formations.



La deuxième réunion, celle de la FS4 portait sur le CHSCT.

Ici unanimement les syndicats déploraient la dégradation des conditions de travail dans la FP et la nécessité de réaliser, au plan national, un état des lieux en évaluant le travail « réel » des agents comme le préconisent les accords de 2009 sur la sécurité et la santé au travail. Leur souhait est de faire de cette formation spécialisée un véritable conseil d'orientation. Un programme de travail a été établi en organisant d'ores et déjà deux réunions les 20 juin et 5 décembre prochains.

S'en est suivie la présentation de l'enquête SUMER, réalisée en 2009 par la DARES qui dresse une cartographie des expositions des salariés aux principaux risques professionnels en France.

TABLE RONDE DU VENDREDI 22 MARS 2013 À NANTES SUR LE THÈME DU PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF À L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LA FONCTION PUBLIQUE.

Caroline Charruyer a assisté à la table ronde organisée à la Préfecture de Nantes en présence de Madame Marylise Lebranchu sur le thème du Protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique.

Madame Lebranchu a réaffirmé sa satisfaction et souligne le travail réalisé par les organisations syndicales et les employeurs des trois fonctions publiques et précise que cet accord engendrera des changements, dans toutes les futures négociations ou le volet égalité femmes hommes sera présent (avancement, salaire, formation professionnelle...) Elle rappelle également que ce protocole nécessitera l'implication de l'employeur mais également de l'encadrement de chaque catégorie, notamment au sujet

- du droit au congé de paternité,
- des nouvelles mesures contre toutes formes de harcèlement à l'encontre des femmes ou des hommes.
- de la lutte contre la violence faite aux femmes

Après l'intervention des employeurs et des organisations syndicales, Madame Lebranchu réaffirme qu'« Il faut arrêter de considérer la Fonction Publique comme un repère de privilégiés » et qu'il faudra repérer des points de blocage.

Elle souhaite également favoriser le dialogue social local et revoir toutes les règles relatives à l'avancement, la mobilité... et annonce des sanctions pour les employeurs qui n'atteindront pas le seuil de 20% de femmes sur les postes d'encadrement, production de documents et consultation des CTP, mais également des obligations de résultat et la mise en route du Comité de suivi .